

M. Cafik: En général, on a appuyé notre position, celle que j'ai adoptée au nom du gouvernement. Les collectivités originaires de l'Europe de l'Est aujourd'hui établies au Canada nous ont prodigué leurs éloges pour notre attitude énergique. A ma connaissance, aucun gouvernement, à cette conférence, n'a assumé d'attitude plus ferme ou plus directe sur les droits de l'homme que le nôtre.

M. Diefenbaker: Quelle était cette position?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas interrompu le très honorable représentant pendant qu'il parlait parce que je le respecte en tant qu'être humain. Je répondrai à sa question s'il fait preuve d'un peu de patience.

La deuxième chose que je tiens à dire découle d'une observation du chef de l'opposition qui semble croire que les membres du gouvernement et du parti libéral font preuve d'une certaine naïveté à l'égard de l'Union soviétique et de certains autres pays qui foulent aux pieds les droits de l'homme. Je ne me fais certainement pas d'illusions sur les motivations ou les différences idéologiques qui existent entre ces pays et les autres, y compris le Canada. Le Canada est un pays démocratique qui a été et est toujours un des champions des droits de l'homme. Il est évident que certains autres pays n'ont pas la même attitude ni la même inclination, et nous ne nous faisons pas d'illusions non plus à ce sujet.

L'autre déclaration du chef de l'opposition que je trouve méchante et qui, à ma connaissance, est dénuée de tout fondement, a trait à l'expulsion des espions soviétiques du Canada. Si j'ai bien compris, il semblait vouloir insinuer que le premier ministre (M. Trudeau) aurait préféré régler cette affaire discrètement.

Voilà un point de vue étrange et contradictoire pour le chef de l'opposition, qui s'imagine fréquemment que le premier ministre prend toutes les décisions. En l'occurrence, il semble croire que les propositions du premier ministre ont été rejetées. En fait, la décision d'expulser les espions soviétiques a été prise par le cabinet. Le premier ministre, les ministres, les députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même appuyons unanimement cette décision, malgré les répercussions qu'elle peut avoir sur les relations canado-soviétiques. Nous ne voulons pas sur notre territoire d'espions, d'où qu'ils viennent, et nous avons pris des mesures que tout gouvernement qui se respecte aurait adoptées. Nous ne sommes pas non plus dupes à cet égard.

Le très honorable député de Prince-Albert, pour qui j'ai le plus grand respect, a demandé ce qu'il était advenu de nombre de motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Je dois dire qu'on a rarement et peut-être jamais mis à l'épreuve mon respect pour la Chambre des communes. Lorsque j'étais à Belgrade, dans mon discours au nom du gouvernement du Canada, j'ai fait allusion à des résolutions unanimes de la Chambre des communes afin de donner du poids à la position ferme que nous avons adoptée, et pour faire savoir que tous les Canadiens, par le biais de leur représentants élus, appuient unanimement cette position ferme et résolue concernant les droits de la personne. J'ai également remis personnellement à l'ambassadeur Veronsof, la résolution adoptée par la Chambre des communes concernant la question des droits de la per-

sonne. Juste avant mon départ, je la lui ai fait remettre personnellement.

• (1612)

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Notre position dans cette affaire est limpide. J'attire l'attention des députés d'en face ainsi que celle de tous les Canadiens sur le fait que la Chambre a adopté des résolutions unanimes sur toute une série de questions relatives aux droits de la personne. Certaines d'entre elles ont été présentées par des députés de l'opposition et d'autres par ceux du gouvernement. Toutes les résolutions portant sur ce sujet ont, à ma connaissance, été adoptées à l'unanimité. La question des droits de la personne est un sujet susceptible de nous rapprocher encore bien davantage pour peu que nous soyons disposés à laisser de côté les considérations politiques partisans qui animent peut-être certains intervenants.

L'autre point qu'a soulevé le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) porte sur l'Acte final d'Helsinki en soi. Il donne l'impression de croire que nous avons eu tort d'y souscrire. Il est certes parfaitement libre d'adopter la position qui lui plaît. Lorsque l'accord a été signé à l'origine, il y en avait d'ailleurs qui estimaient, comme lui apparemment, que la signature de l'acte final avait pour effet de confirmer les frontières actuelles en Europe.

Le 19 décembre 1977, dans mon discours devant la Chambre des communes, j'ai traité cette question lors d'un débat analogue. J'ai déclaré comme c'est effectivement le cas, qu'il n'y a eu ni confirmation, ni ratification morale des frontières actuelles en Europe de l'Est. L'acte final ne contient rien qui puisse en fait le laisser entendre.

M. Diefenbaker: Ce n'est tout simplement pas exact.

M. Cafik: Il engage bien les pays signataires à ne pas recourir à la force pour reculer les frontières actuelles. C'est tout de même différent que de sanctionner moralement à ces frontières ou de déclarer qu'en tant que gouvernement ou pays signataire, nous donnons notre appui à cette prise de position.

J'aimerais en revenir à la motion elle-même. Je suis le premier à reconnaître qu'il est malheureusement vrai qu'il n'existe que trop de graves atteintes aux droits de la personne humaine, dans de nombreux pays, violations dont beaucoup de Canadiens s'inquiètent à juste titre. Cependant, j'ai du mal à comprendre et encore moins à accepter que l'on accuse le gouvernement de ne pas réagir avec assez de fermeté devant ces situations. J'aimerais énumérer, pour qu'on sache à quoi s'en tenir, les actions positives que le gouvernement a prises dans le domaine international des droits de l'homme. Dans ce contexte, je parlerai plus précisément de l'U.R.S.S., des accords d'Helsinki, de la conférence de Belgrade et de ses suites.

Que ce soit à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans les assemblées multilatérales comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ou à la récente conférence de Belgrade, que ce soit enfin dans nos rapports bilatéraux avec nombre de pays, le Canada s'est toujours élevé énergiquement et nettement contre les violations des droits de l'homme, et il a toujours cherché à résoudre ces problèmes par des actes concrets.